

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CF1723

présenté par

Mme Ronceret, M. Buchou, M. Cormier-Bouligeon, M. Ledoux, M. Marion, M. Sorre, M. Terlier,
M. Ott, M. Mazaury et M. Taupiac

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.
--